



VENTE AUX ENCHERES N° 01/2024/AUS

CAHIER DES CHARGES

RELATIF

A LA VENTE DES VEHICULES REFORMES

Dacia Logan M 187942

Dacia Duster M 196073

Passat Volkswagen 46723 A56



CAHIER DES CHARGES

VENTE DES VEHICULES REFORME

N° 01/2024/AUS

Article 1 : **Objet de la vente :**

L'Agence Urbaine de Settat met en vente, sous plis fermés, le matériel roulant réformé ci-après.

Article 2 : **Désignation des lots :**

Les lots uniques objet de ces ventes sont désignés dans le tableau ci-dessous :

Lot n°	Désignation	N° Châssis	Immatriculation	Date de mise en circulation	Année de la dernière vignette	Nature de vente
01	PASSAT VOLSWAGEN	WVWZZZ3CZHE501130	46723 A 56	18/08/2016	2023	Peut être remise en circulation
02	DACIA LOGAN	UU1LSDAJH	M:187942	02/07/2013	2022	Peut être remise en circulation
03	DACIA DUSTER	UU1HSDCFN51722109	M: 196073	29/12/2014	2023	Doit être vendu en état de ferraille

Article 3 : **Etat du matériel :**

Le matériel roulant de la présente vente est en vente sans aucune garantie d'origine, de qualité, de valeur, de capacité, etc.... Les attributaires, qui déclarent bien le connaître, l'acceptent dans l'état où il se trouve et ne pourront en aucun cas, sous prétexte et pour quelque cause que ce soit, prétendre à une indemnité. Les véhicules en question peuvent être consultés au parking de l'Agence Urbaine de Settat, 11 boulevard Hassan II, Settat et ce, durant les heures du travail au plus tard le 26/04/2024 à 16 heures 30 mn.

Article 4 : **Caution de participation :**

Les Offres des soumissionnaires doivent être **pour chaque lot** accompagnées d'une caution (chèque barré au nom du Directeur de l'Agence Urbaine de Settat) dont le montant est fixé à :

- Trois mille dirhams (3.000,00 dhs) pour le lot n° 1 ;
- Deux mille dirhams (2.000,00 dhs) pour le lot n° 2 et (2.000,00 dhs) n° 3.

Article 5 : **Visite du matériel roulant :**

La consultation de l'état des véhicules pourra avoir lieu à compter de la publication de l'avis de la vente dans la presse nationale.

Article 6 : **Présentation des Offres :**

Sous peine de nullité, les offres devront être adressées, **pour chaque lot**, dans une enveloppe fermée indiquant le nom et l'adresse du soumissionnaire, portant la mention « Vente de matériel roulant réformé » et **indiquant le n° du Lot**, la marque et le n° d'immatriculation du véhicule et sous plis sellés de chaque lot , à



Monsieur Le Directeur l'Agence Urbaine de Settat, 11 boulevard Hassan II , Settat , renfermant :

- ❖ Les offres de prix en deux exemplaires signés par le soumissionnaire, dont modèle ci-joint en annexe I ;
- ❖ Le cautionnement stipulé par l'article 4 ;
- ❖ Le présent cahier des charges paraphé par le soumissionnaire à chaque page et portant la mention « lu et accepté » ;
- ❖ Une copie de la carte nationale d'identité ou le statut et autorisation de signature pour les entreprises
- ❖ La déclaration de consultation des véhicules dont modèle ci-joint en annexe II.

Article 7 : Soumission :

La soumission sera présentée par lot.

Le délai de l'envoi ou du dépôt des plis par lot est fixé au plus tard le 29/04/2024 à 10 heures 30 mn, au service d'équipement de l'Agence Urbaine de Settat, sis à 11 Bd Hassan II Settat, contre accusé de réception, ou remis au président de la commission avant l'ouverture des plis. Les plis déposés postérieurement à cette date ne sont pas admis.

Article 8 : Ouverture des plis :

La séance d'ouverture des plis aura lieu le 29/04/2024 à 10 heures 30 mn. L'ouverture des plis se déroulera sous la supervision d'une commission désignée à cet effet par Monsieur le Directeur de l'Agence Urbaine de Settat.

Article 9 : Jugement des offres :

L'ouverture des plis et le jugement sera effectué par lot.

L'Agence Urbaine de Settat se réserve le droit de ne donner aucune suite à cette vente. Il convient de préciser à cet effet, que par le fait même des dépôts de leurs offres, les soumissionnaires renoncent à tout recours, et à toute demande d'indemnité à quelque titre que ce soit, s'il n'est pas donné suite à leurs offres.

Le soumissionnaire le plus offrant sera déclaré attributaire. En cas d'égalité, il sera procédé au tirage au sort des soumissionnaires ex-aequo.

Les offres de prix seront libellées en chiffres.

Le soumissionnaire est responsable de toute erreur de transcription et ne peut en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, remettre en cause le prix offert tel qu'il a été libellé dans la soumission.

Article 10 : Adjudication :

Après délibération, les soumissionnaires sont informés des résultats. Le retenu, sera invité à verser immédiatement à l'Agence Urbaine de Settat le complément du montant adjudgé. Une majoration de **12% sera payée à la S.N.T.L**, contre une attestation de vente et ce, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'ouverture des plis. Cette majoration représente les frais d'intervention de la S.N.T.L.

Il sera procédé à la restitution du cautionnement aux soumissionnaires non retenus.

Article 10 : Livraison :

L'adjudicataire devra procéder à l'enlèvement du véhicule adjudgé, après accomplissement des procédures légales de transfert. Passé un délai de



quinze (15) jours après cette date, l'adjudicataire sera tenu de verser au compte de l'Agence Urbaine de Settat un montant **deux cents dirhams (200,00dhs) par jour calendaire**, de retard pour le véhicule acquis et l'Agence Urbaine de Settat dégage toute responsabilité en cas de vol ou détérioration du véhicule non enlevé dans le délai prescrit.

Article 10 : Désistement :

Dans le cas où l'attributaire se désisterait, la caution de participation, mentionnée ci-dessus, reviendra de plein droit à l'Agence Urbaine de Settat. Le véhicule concerné sera attribué au second concurrent le plus offrant, à moins que sa vente ne soit annulée pour prix offert insuffisant.

Article 11 : Litiges :

Tous litiges pouvant survenir entre l'adjudicataire et l'Agence Urbaine seront soumis au Tribunal de Settat, compétent en la matière.

Le Directeur de l'Agence Urbaine De

 Settat

Le soumissionnaire
Lu et accepté
(Mention manuscrite)


Le Directeur de l'Agence
Urbaine de Settat

Said LOQMANE



OFFRE DE PRIX POUR LE LOT N°

Je soussigné

Faisant élection de domicile à.....

C.I.N n°délivrée à, le

Après avoir pris connaissance de tous les renseignements sur le véhicule réformé, concernant la présente vente.

Après avoir examiné **en détail**, la totalité des pièces de ce dossier de vente ;

propose l'offre suivante :

Lot n°	Article de vente (Marque du véhicule)	Matricule	Montant de l'offre (en dhs) En chiffre

M'engage dans le cas où l'Agence Urbaine de Settat me déclare adjudicataire à payer à cette Agence la totalité du montant de l'adjudication ainsi que **12% (douze pour cent)** de ce montant représentant les frais d'intervention de la S.N.T.L.

Fait à le

Signature



DECLARATION DE CONSULTATION
DU VEHICULE DU LOT N°

Je soussigné

Faisant élection de domicile à.....

C.I.N n°délivrée à, le

Déclare avoir consulté le véhicule(marque), Matricule :
.....châssis n°..... , au Parc de l'Agence Urbaine de
Settat, 11 boulevard Hassan II, Settat, et avoir recueilli à mon point de vue et sous ma
responsabilité toutes les informations et détails nécessaires à l'établissement de mon offre
de prix.

Fait à, le

Signature

